

Séance du 14 mars 2022

Nombre de
conseillers élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Présents : 21

Procurations : 2

Date de convocation : 07/03/2022

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de M. le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Pascal GRIMM qui a donné procuration à Julien KOEGLER, de Marta CHATAIGNEAU qui a donné procuration à Sabrina BRONNER, de Steve JECKO et Sandrine KLEIN tous deux arrivés au point n°3.

ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 FEVRIER 2022**
3. **DCM2022-07 – AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL (PLHI)**
4. **DCM2022-08 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DES TERRAINS RUE DU GENERAL DE GAULLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN POLE MEDICAL**
5. **DCM2022-09 – COMMUNICATIONS DU MAIRE**
6. **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**
7. **POINTS DIVERS**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux présents.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 FEVRIER 2022

Le procès-verbal de la séance du 07 février 2022 est adopté à l'unanimité.

3. DCM2022-07 AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL (PLHI)

Le PLHI (Programme Local de l'Habitat intercommunal) est un document d'orientations de la Communauté de communes qui présente les principes et les objectifs de la collectivité en matière d'habitat et qui fait suite à la réalisation d'un diagnostic. Ce PLHI qui est valable pour 6 ans, doit être compatible avec l'ensemble des documents légaux d'aménagement du territoire (SCOTERS) et le PLU doit être compatible avec le PLHI. L'élaboration du PLHI conduira à un 2^{ème} volet obligatoire sur l'habitat à savoir la mise en œuvre de la réforme de la gestion de la demande et des attributions des logements sociaux.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le projet de PLHi, présenté lors des derniers ateliers communautaires de septembre 2021, a été transmis à la commune, fin 2021, pour analyse et retour des remarques. Certaines informations ont pu être complétées de manière à présenter un projet le plus complet et le plus à jour

possible, essentiellement sur la partie concernant les projets communaux (lotissements, opération de réhabilitation des corps de fermes, etc...).

Ce projet de PLHi a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 23 février 2022 et il appartient aux conseillers municipaux d'émettre un avis sur ce projet dans les deux mois. Ces derniers ont été destinataires des documents à savoir du diagnostic, du programme d'actions, de la fiche secteur et du document d'orientation.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de PLHi établi par la Communauté de communes du Canton d'Erstein,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 février 2022 arrêtant le projet du PLHi,

Vu le courrier du 8 mars 2022 sollicitant l'avis de la commune,

Où les explications fournies par Monsieur le Maire,

après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REND** un avis favorable sur le PLHi comprenant le diagnostic, le programme d'actions, les fiches secteurs et le document d'orientations,
- **FORMULE** les remarques suivantes :
 - * sur la fiche de groupe, dans le paragraphe des objectifs pour construire mieux, il faut mentionner le projet privé Les Coquelicots de 6 logements prévus à Gerstheim dont les travaux doivent débuter en 2022,
 - * la mobilité doit également être prise en compte dans ce PLHi pour que les communes restent attractives,
 - * des logements pour des personnes à revenu médian sont à prévoir afin de pouvoir disposer de logements mixtes mais également des logements pour les étudiants car il existe une bonne desserte vers la gare d'Erstein.
- **CHARGE** Monsieur le Maire transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Canton d'Erstein.

4. DCM2022-08 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DES TERRAINS RUE DU GENERAL DE GAULLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN POLE MEDICAL

Par délibération du conseil municipal DCM2021-50 du 08 novembre 2021, les conseillers municipaux ont autorisé la signature d'un compromis de vente pour les parcelles situées dans l'emprise du pôle médical.

Le permis de construire du pôle médical a été accordé le 7 mars 2022. A présent, il est possible d'envisager la signature d'un acte de vente et il appartient aux conseillers municipaux d'autoriser la signature de cet acte tout en fixant les conditions et les caractéristiques essentielles.

Il s'agit de céder à la SARL Maillat Promotion, ou toute personne physique et morale qu'il pourra se substituer, les parcelles cadastrées à Gerstheim :

- section H n° 1249 d'une superficie de 14,53 ares
- section H n° 1277 d'une superficie de 2,22 ares
- section H n° 645 d'une superficie de 0,90 are
- section H n° 820 d'une superficie de 1,71 are

soit au total 19,36 ares pour l'édification d'un pôle médical ne comportant pas de logements et destiné à accueillir uniquement des professionnels de santé même en cas de cession ultérieure des lots. Cette mention devra figurer non seulement dans le présent acte de vente mais également dans les actes avec les acquéreurs des lots à savoir les professionnels de santé sous la forme d'une résolution au droit de la vente ainsi que dans le règlement de copropriété, sans limitation de durée.

Le prix de la vente est celui fixé par accord des parties à savoir 394 240 € TTC (soit 328 533,33 € HT) étant précisé que France Domaine l'avait évalué à 378 000 € TTC (315 000 € HT) assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- 10 % à la signature de l'acte soit la somme de 39 424 € TTC ;

- 40 % à payer au plus tard le 31 juillet 2022 soit la somme de 157 696 € sans intérêt jusqu'à cette date et avec des intérêts au taux de 0,60 % l'an, passé cette date sans que cette stipulation d'intérêts puisse être considéré comme l'octroi d'un délai supplémentaire de paiement ;
- 50 % à payer au plus tard le 30 septembre 2022 soit la somme de 197 120 € TTC sans intérêt jusqu'à cette date et avec des intérêts au taux de 0,60 % l'an, passé cette date sans que cette stipulation d'intérêts puisse être considéré comme l'octroi d'un délai supplémentaire de paiement.

Dans l'acte de vente, il faut également prévoir le consentement à l'antériorité de rang. Cela signifie que l'hypothèque légale de vendeur sera primée de rang par toute inscription hypothécaire prise par un établissement bancaire appelé à financer le prix d'acquisition du terrain et/ou des travaux de construction tout comme pour les ventes aux professionnels de santé. Monsieur le Maire entend signer personnellement l'antériorité de rang pour les actes concernés tout en se réservant le droit, au cas par cas, de donner pouvoir à tout employé ou collaborateur de l'étude notarial.

Il appartient aux conseillers municipaux d'autoriser la signature de l'acte de vente par Monsieur le Maire et d'en fixer les conditions et caractéristiques essentielles.

En application de l'article L.2131-11 du CGCT, Fabrice KUNTZ a quitté la salle afin de ne participer au vote compte tenu de ses liens avec un partenaire aux projets.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet d'acte de vente rédigé par Me TRENS,

Vu la délibération DCM2021- 50 du 08 novembre 2021 autorisant la signature d'un compromis de vente pour les parcelles situées dans l'emprise du pôle médical,

Ouï les explications fournies par Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, en l'absence de Fabrice KUNTZ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec la SARL Maillat Promotion ou toute personne physique et morale qu'il pourra se substituer pour les parcelles cadastrées à Gerstheim :
 - o section H n° 1249 d'une superficie de 14,53 ares
 - o section H n° 1277 d'une superficie de 2,22 ares
 - o section H n° 645 d'une superficie de 0,90 are
 - o section H n° 820 d'une superficie de 1,71 are
 soit au total 19,36 ares.

- **FIXE** les conditions suivantes pour la vente des terrains :
 - l'édification d'un pôle médical ne comportant pas de logements et destiné à accueillir uniquement des professionnels de santé même en cas de cession ultérieure des lots. Cette mention devra figurer non seulement dans le présent acte de vente mais également dans les actes avec les acquéreurs des lots à savoir les professionnels de santé sous la forme d'une résolution au droit de la vente ainsi que dans le règlement de copropriété, sans limitation de durée ;
 - Le prix de la vente est celui fixé par accord des parties à savoir 394 240 € TTC (soit 328 533,33 € HT) étant précisé que France Domaine l'avait évalué à 378 000 € TTC (315 000 € HT) assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ;
 - Les modalités de paiement sont les suivantes :
 - ✓ 10 % à la signature de l'acte soit la somme de 39 424 € TTC ;
 - ✓ 40 % à payer au plus tard le 31 juillet 2022 soit la somme de 157 696 € sans intérêt jusqu'à cette date et avec des intérêts au taux de 0,60 % l'an, passé cette date sans que cette stipulation d'intérêts puisse être considéré comme l'octroi d'un délai supplémentaire de paiement ;
 - ✓ 50 % à payer au plus tard le 30 septembre 2022 soit la somme de 197 120 € TTC sans intérêt jusqu'à cette date et avec des intérêts au taux de 0,60 % l'an, passé cette date sans que cette

stipulation d'intérêts puisse être considéré comme l'octroi d'un délai supplémentaire de paiement ;

- ✓ Consentement à l'antériorité de rang et autoriser Monsieur le Maire à signer personnellement l'antériorité de rang pour les actes concernés tout en se réservant le droit, au cas par cas, de donner pouvoir à tout employé ou collaborateur de l'étude notarial ;

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette cession mais également d'apporter les précisions ultérieures qui seraient demandées par Maître TRENS dans le cadre de la rédaction de l'acte de vente avec pour obligation d'en rendre au compte aux conseillers municipaux.

5. DCM2022-09 COMMUNICATIONS DU MAIRE

A. - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CGCT)

1. Décisions en matière de marchés publics (art. L 2122-22 4° du CGCT)

Objet	Dates des mandats	Prestataire	Adresse	Montant HT	Montant TTC
REPARATION TRONCONEUSE	10/02/2022	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	89,17 €	107,00 €
AFFUTAGES CHAINE DE TRONCONEUSE	10/02/2022	ETS REIS GERST	2 RUE DU COMMERCE 67150 Gerstheim	84,60 €	101,52 €
ENTRETIEN TONDEUSE AUTOPORTEE KUBOTA	10/02/2022	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	1 430,69 €	1 716,83 €
FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE	10/02/2022	SEDRAP	179 AVENUE DU MURET 31300 Toulouse	78,48 €	82,80 €
FOURNITURES SCOLAIRES - RELIQUAT CADEAU DE NOEL CLASSE 3	10/02/2022	LECLERC ERSTEIN	45 RUE DU PRINTEMPS 67150 Erstein	5,83 €	6,99 €
FOURNITURES TECHNIQUES - GALETS - COLLIERS TELERUPTEUR - COSSE ET PINCE POUR COSSES	10/02/2022	WILLY LEISSNER	14 rue des Frères Eberts 67100 Strasbourg	601,63 €	721,96 €
REPLACEMENT DU CONTACTEUR DE STOP - PEUGEOT BOXER AB-961-GD	10/02/2022	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	49,68 €	59,62 €
CONTROLE ECLAIRAGE PEUGEOT PARTNER DW-559-FV	10/02/2022	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	49,82 €	59,78 €
REPLACEMENT D'UN MOTEUR ET EMETTEUR VOLET ROULANT AU GROUPE SCOLAIRE	10/02/2022	KOVACIC	47 RUE DE LA GARE 67120 Ernolsheim-Bruche	287,16 €	344,59 €
REPLACEMENT DE TROIS MOTEURS ET EMETTEURS VOLETS ROULANTS AU GROUPE SCOLAIRE	10/02/2022	KOVACIC	47 RUE DE LA GARE 67120 Ernolsheim-Bruche	942,18 €	1 130,62 €
CYLINDRE POUR SERRURE EGLISE CATHOLIQUE	10/02/2022	MR BRICO ERST	33 Route du Printemps 67150 Erstein	59,16 €	70,99 €
REASSORT TROUSSE PHARMACIE POUR ECOLE ELEMENTAIRE	10/02/2022	PHARMA GERST	22 Rue du Général Koenig 67150 Gerstheim	127,77 €	153,32 €
DECHARGE DECHETS VERTS	10/02/2022	SPIESS	RD 282 - ROUTE D'EHL 67230 Benfeld	299,20 €	359,04 €
DECHARGES DECHETS VERTS	10/02/2022	SPIESS	RD 282 - ROUTE D EHL 67230 Benfeld	4 248,80 €	5 098,56 €
REPLACEMENT DU CHAUFFE EAU 30 LITRES AUX ATELIERS MUNICIPAUX	10/02/2022	EHRHART SARL	2 Rue du Nouveau Faubourg 67234 Benfeld	585,00 €	702,00 €

FOURNITURES SCOLAIRES POUR ECOLE MATERNELLE	10/02/2022	SEDRAP	179 AVENUE DU MURET 31300 Toulouse	410,00 €	491,10 €
REPRISE DES ALIGNEMENTS GUIDES EN GAINÉ DE L'ASCENSEUR DE LA MAISON DE RETRAITE	16/02/2022	SCHINDLER	3, rue Dewoitine 78140 Vélizy-Villacoublay	1 924,35 €	2 116,79 €
REVISION DES 155 000 KM PARTNER 623BDS67	21/02/2022	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	1 858,23 €	2 229,88 €
REPLACEMENT DE L'ALIMENTATION POUR LES GACHES DE L'ENTREE DU GYMNASIUM	21/02/2022	SCHORO	5 RUE DE L'INDUSTRIE 67116 Reichstett	372,15 €	446,58 €
REPLACEMENT DU PRESSOSTAT CHAUDIERE ESPACE ASSOCIATION AGE D'OR	21/02/2022	GCE	16 RUE DE L'ELECTRICITE 67800 Hoenheim	465,54 €	558,65 €
BOUTEILLES DE GAZ POUR FENWICK	21/02/2022	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	90,04 €	108,05 €
LOCATION ESSUIS MAINS 02/2022 ET RECHARGES 03/2022	09/03/2022	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	539,87 €	647,84 €
ARRANGEMENTS 01/2022 ET 02/2022	09/03/2022	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	175,00 €	210,00 €
REPLACEMENT MANOMETRE ET POMPE DE CIRCULATION CHAUFFAGE MAISON DES ASSOCIATIONS	09/03/2022	GCE	16 RUE DE L'ELECTRICITE 67800 Hoenheim	880,46 €	1 056,55 €
REPARATION TONDEUSE AUTOPORTEE ETESIA	10/03/2022	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	465,83 €	559,00 €
REPARATION TONDEUSE AUTOPORTEE ETESIA ET SOUFFLEUR STIHL	10/03/2022	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	270,42 €	324,50 €
AFFUTAGE CHAINES DE TRONCONNEUSE	10/03/2022	ETS REIS GERST	2 RUE DU COMMERCE 67150 Gerstheim	47,00 €	56,40 €
ENTRETIEN TONDEUSE AUTOPORTEE KUBOTA G21	10/03/2022	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	1 331,17 €	1 597,40 €
PINCE DE VOIRIE	10/03/2022	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	125,55 €	150,66 €

2. Décisions prises en matière de préemption (art. L 2122-22 15° du CGCT)

Monsieur le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Le conseil municipal prend acte de ces communications.

B. – AUTRES DECISIONS :

Date de la prochaine réunion du conseil :

- 4 avril 2022 séance budgétaire.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Conseil Municipal des Jeunes

Audrey FRINDEL, Adjointe au Maire, indique que les jeunes se sont retrouvés pour débroussailler une parcelle dans le parcours de santé pour pouvoir y réaliser le sentier pieds nus. Les agents des services techniques terminent le travail et la prochaine étape sera la pose des bacs avant de pouvoir y installer les différents matériaux.

Les conseillers ont également participé à l'action solidaire pour l'Ukraine avec l'Animation Jeunesse en participant au tri des dons. Il y a eu 40 m³ (20 m³ de vêtements et 20 m³ d'alimentaire et de produits de soins). Monsieur le Maire remercie toutes les personnes ayant participé au tri ainsi que la population pour les dons déposés à la Mairie, au

groupe scolaire et à l'Animation Jeunesse. Il remercie Carine PAPROKI de l'Animation Jeunesse, Monsieur et Madame GAY ainsi que le CMJ.

A ce jour les besoins vestimentaires, alimentaires et de soin sont satisfaits mais il faut rester vigilant afin d'adapter notre dispositif d'aide aux besoins futurs.

Monsieur le Maire recommande également la prudence par rapport à l'accueil afin de l'assurer au mieux. Les familles ou personne qui souhaitent accueillir des réfugiés peuvent s'inscrire à la Mairie, à la CEA ou à la Préfecture. A ce jour, à Gerstheim, il y a 4 familles qui sont prêtes à accueillir dont une qui reçoit déjà une maman et son enfant. Celui-ci a été scolarisé au CM2. Une autre personne a accueilli sa sœur, sa nièce et sa mère. Au sein de la Communauté de communes, il y a une personne qui peut faire le lien avec les personnes accueillies pour la traduction.

Commission santé publique - bien-être et conseil municipal des jeunes

Audrey FRINDEL, Adjointe au Maire, fait appel aux conseillers pour aider au marché de Pâques et la marche contre le diabète qui auront lieu le 27 mars prochain avec le concours du comité des fêtes. Le CMJ y tiendra un stand de vente de nichoirs avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

Commission vie associative et sportive

Sébastien SCHUEBER, Adjoint au Maire, indique que les membres se sont retrouvés et ont statué sur les subventions des associations. Ce point fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

Commission voirie – déplacements urbains

Philippe SCHAEFFER, Adjoint au Maire, présente le projet d'aménagement de la rue de la Redoute. Les riverains sont invités à participer à une réunion publique de présentation et d'échange autour du projet communal d'aménagement. Le projet sera débattu avec les riverains afin de le faire évoluer. Il est prévu des trottoirs abaissés avec des trottoirs traversants aux intersections (rue Zorn, rue du Maire Wust), un cédez le passage à l'intersection de la rue Wodli et la conservation des stationnements consécutifs du même côté afin de limiter la vitesse. Le passage sur le pont sera réduit avec une priorité des véhicules venant du nord sur ceux du sud. Des panneaux de stationnement interdit hors case seront prévus. Lors de la réunion, une réflexion va être proposée aux riverains pour qu'ils puissent créer, sur leur parcelle, des stationnements accessibles depuis le domaine public.

L'entreprise SPEYSER a débuté ce jour les travaux d'eau et d'assainissement, par fonçage, pour le compte du SDEA. La rue est barrée jusqu'à la rue Wodli mais l'accès des riverains à leur propriété reste possible. Puis les travaux concernant les réseaux secs suivront et enfin le revêtement avec les aménagements seront réalisés. Les travaux se dérouleront de mars à novembre.

Commission communication

Joëlle WOHLSCHEGEL, Adjointe au Maire informe les conseillers que l'application City All fonctionne bien et qu'elle sera complétée au fur et à mesure des retours des associations, des entreprises, des commerces et des nourrices agréées.

Monsieur le Maire lance un appel aux conseillers qui veulent aider au recensement des entreprises locales afin de les saisir dans l'application.

Le nouveau panneau lumineux a été installé mais il reste encore des travaux de finition à réaliser par l'entreprise (remplacement du bandeau et pose de pavés).

11. POINTS DIVERS

Monsieur le Maire indique que la commission de sécurité a émis un avis favorable suite à la visite du groupe scolaire.

Il fait le point sur différents dossiers ou travaux en cours :

- Le nouvel ascenseur a été installé à la maison de retraite mais lors de sa mise en service, la carte mère a grillé et doit être remplacée. Le délai de livraison n'est pas encore connu.
- Dans le cadre de la réhabilitation du moulin, la Région Grand Est a annoncé une subvention de 200 000 € et à ce jour, il s'agit de déterminer s'il est possible de bénéficier d'un soutien pour la reconversion des friches industrielles.
- Pour la collaboration avec la police municipale d'Erstein, nous attendons la réponse des élus d'Erstein. La décision est attendue pour la fin du mois après stabilisation des effectifs du conseil municipal.
- Le dossier de la ceinture verte a été présenté au bureau des Maires de la Communauté de communes. La commission environnement de la CCCE œuvre sur ce dossier afin d'uniformiser ou d'harmoniser les actions selon les règles des PLU de chaque commune mais recherche également les financements afin d'assurer un équilibre entre les collectivités. Le coût pour la commune de Daubensand qui a 2 km de parcelles agricoles n'est pas le même que celui d'Erstein qui n'a que 600 mètres.

- S'agissant du dossier de captage d'eau de l'Eurométropole sur la commune de Plobsheim, 90 % du ban communal de Gerstheim est concerné par l'aire d'alimentation avec non seulement le captage pour Plobsheim mais également celui de Gerstheim-Obenheim. Sur les 1900 ha concernés par l'aire d'alimentation, une grande partie est localisée à Gerstheim et dans la moindre mesure Plobsheim, Osthouse, Nordhouse et Erstein. Le travail de l'Eurométropole consiste à effectuer un examen des cultures à bas niveau d'instant et des cultures mellifères mais également à déterminer les budgets car l'impact est hors de leur territoire alors que ce captage va alimenter un tiers des habitants de l'Eurométropole. A ce jour et selon les analyses effectuées, l'eau est de bonne qualité et il n'y a pas de traces de produits phytosanitaires. Les puits ont plus de 60 mètres de profondeur et produisent 6 000 m³/h en pointe alors que pour le fonctionnement au quotidien, 1 000 m³/h sont suffisants..
- C'est la chaudière De Dietrich compacte, âgée de 8 ans, qui est en panne à l'Eglise catholique. Dans un premier temps, il y avait des soupçons sur le plancher chauffant mais il a été découvert que le problème vient des corps de chauffe qui sont en alu et dont des particules se détachent. . Ce corps de chauffe peut être démonté mais le coût de la réparation dépasse 5 000 € alors que le prix de la chaudière était de 6 000 €. L'assurance Dommages Ouvrages qui a été souscrite dans le cadre de la construction de l'Eglise a été sollicitée afin de trouver une solution à ce problème. Les lots suivants ont été appelés à savoir le gros-œuvre, le plancher chauffant, la chaudière, l'électricité, le bureau d'études ainsi que l'architecte.

RECAPITULATIF DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|--|
| <p>1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</p> <p>2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 FEVRIER 2022</p> <p>3. DCM2022-07 – AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLHI)</p> | <p>4. DCM2022-08 - AUTORISATION DE SIGNATURE L'ACTE DE VENTE DES TERRAINS RUE DU GENERAL DE GAULLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN POLE MEDICAL</p> <p>5. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES</p> <p>6. POINTS DIVERS</p> |
|--|--|

Sabrina BRONNER	Marta CHATAIGNEAU	Joëlle ESTNER	Dominique FICHAUX
	A donné procuration à Sabrina BRONNER		
Audrey FRINDEL	Robert GASSER	Xavier GIROD	Pascal GRIMM
			A donné procuration à Julien KOEGLER
Murielle HOENEN	Steve JECKO	Sandrine KLEIN	Julien KOEGLER
Fabrice KUNTZ	Nadine LEHMANN	Patricia LUFT	David SIEGWALT
Philippe SCHAEFFER	Stéphane SCHNEIDER	Sébastien SCHUEBER	Cathy SCHWEBEL
Hubert SPRAUL	Thierry WENDLING	Joëlle WOHLSCHLEGEL	

Tous les points ayant été examinés, la séance est levée à 21 h 50.